



GEMENG  
VIICHTEN

## Demande d'autorisation de bâtir

**Monsieur le bourgmestre,**

Par la présente, je soussigné,

Nom : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_ GSM : \_\_\_\_\_  
No et Rue : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Localité : \_\_\_\_\_

vous demande de bien vouloir délivrer l'autorisation de bâtir pour les travaux définis au dossier ci-joint et concernant :

- Construction
- Transformation
- Démolition
- Reconstruction partielle
- Extension
- Installation
- ériger des échafaudages et refaire  la façade  la toiture
- 

---

---

---

à entreprendre  sur un terrain **propriétaire**  du terrain  
 à un immeuble  de l'immeuble

sis à :

No et Rue : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Localité : \_\_\_\_\_ No et Rue : \_\_\_\_\_  
Cadastre : Section : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Numéro : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Surface bâtie : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> (sauf balcons et terrasses non couvertes)

Volume bâti : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup> (tout compris : cave, greniers, etc.)





GEMENG  
VIICHTEN

Le montant approximatif de la dépense  
s'élève à :

€

(à condition que le coût des travaux ne dépasse pas le montant de  
6197,34 € hors TVA indice 100 une signature d'architecte n'est pas  
requis)

La direction / surveillance des travaux est assurée par :

Tél :

GSM :

Fax :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement communal sur les bâtisses en vigueur à la commune de Vichten.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Signature de l'architecte

**Énumération des pièces jointes :**

- 2 extraits du plan cadastral à l'échelle 1/2500
- 3 plans de situation à l'échelle 1/500 avec l'implantation de l'immeuble en question
- 3 plans de construction complets à l'échelle \_\_\_\_\_ (plans des niveaux, vues, coupes, terrassements, etc.)
- 1 certificat de l'Ordre des Architectes et Ingénieurs Conseils
- 1 certificat concernant l'isolation thermique des immeubles
- \_\_\_\_\_

**Important :**

- Tous les documents, datés et signés, sont à présenter pliés sur le format DIN A4
- Les demandes sont à introduire auprès du service technique de l'Administration communale de Vichten 7 jours avant la date de réunion de la commission des bâtisses!!!!
- Les demandes incomplètes ne peuvent pas être traitées!

